



APPEL À PROJETS :

RÉDUIRE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUES

- > Valoriser les eaux usées pour récupérer ou produire de l'énergie
- > favoriser la recherche et la promotion de solutions innovantes

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Sur tous les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :

- aux collectivités territoriales (communes et leurs groupements, conseils généraux et régionaux)
- aux exploitants privés de systèmes d'assainissement dans le cadre de concessions
- aux organismes de recherche publics ou privés, dès lors que le projet est également accompagné par une collectivité

Quels projets sont soutenus ?

- **Tout projet visant la récupération / production d'énergie à partir des eaux usées - taux d'aide de 30 à 50 % :**
 - des travaux d'installation de récupération et/ou de production d'énergie, y compris les installations de valorisation de l'énergie (ex : pompe à chaleur sur effluents, micro turbines, système de cogénération)
 - des actions de communication dans le cadre d'un programme de travaux
- **Tout projet qui accompagne l'innovation pour la valorisation / production d'énergie des eaux usées - taux d'aide de 50 à 80 % :**
 - des études : travaux scientifiques, étude de validation des performances d'ouvrage innovant, installations pilotes
 - des installations innovantes de récupération / production d'énergie
 - des actions de communication dans le cadre d'une valorisation des résultats
 - des équipements de suivi nécessaires à l'évaluation des performances (débitmètres, sondes...)



A noter : les études de diagnostic « énergie » des systèmes d'assainissement sont éligibles dans le cadre du programme d'actions de l'agence (hors appel à projets).

Les systèmes d'assainissement urbains sont consommateurs d'énergie, ce qui pèse à la fois sur les bilans carbone et sur les coûts d'exploitation.

Les services publics d'eau et d'assainissement représentent 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle d'une collectivité (source ADEME). Valoriser les eaux usées comme source d'énergie renouvelable (récupération de chaleur, turbines...) réduirait cet impact.

C'est pourquoi l'agence de l'eau lance, pour la première fois en France, un appel à projets pour développer la valorisation énergétique des systèmes d'assainissement.

Les projets retenus renforceront l'innovation et contribueront à limiter les émissions de GES, dans un contexte de changement climatique.

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

Les projets seront aidés dans la limite de 500 000 € d'aide par projet. Une enveloppe financière de 5 M€ est dédiée à cet appel à projets.

Comment candidater ?

Le règlement et le formulaire de demande d'aide sont accessibles en ligne sur le site internet de l'agence de l'eau :

www.eaurmc.fr/assainissementenergie

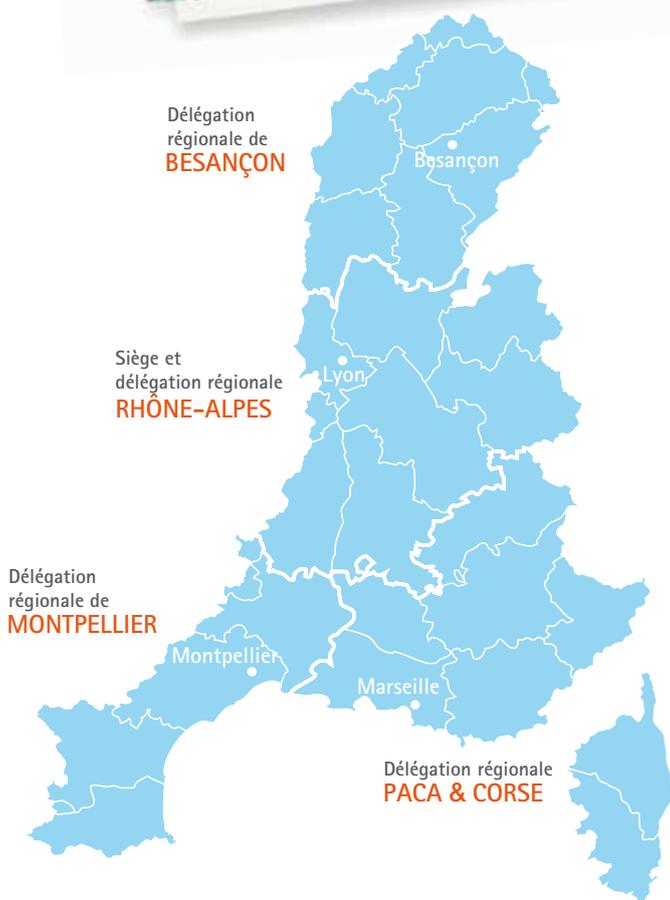
Le dossier sera envoyé par courrier avec les pièces complémentaires à la délégation régionale concernée de l'agence de l'eau.



CALENDRIER

> jusqu'au 11 juillet 2014 :
dépôt des projets

> d'août 2014 à mars 2015 :
sélection des projets
et décisions d'attribution
des aides



> DÉLÉGATION DE **BESANÇON**

Le Cadran - 34, rue de la Corvée 25000 Besançon
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION **RHÔNE-ALPES**

14, rue Jonas Salk 69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION **PACA & CORSE**

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière 13001 Marseille
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> DÉLÉGATION DE **MONTPELLIER**

Immeuble le Mondial - 219, rue le Titien - CS59549 34961
Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

> **SIÈGE AGENCE DE L'EAU**

RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00

> contact.assainissementenergie@eaurmc.fr